



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260706-D_2026_8_12-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D_2026_8_12

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 30

Objet : Approbation du programme de la CTEAC 2026- 2027 et autorisation donnée au Président de solliciter des subventions à cet effet

L' an deux mille vingt six, le lundi 06 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 30 Juin 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROBERT Xavier a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Madame HOURS RAMPONT Cathy a donné pouvoir à Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy
Madame MILLET Cécile a donné pouvoir à Madame CHAZE PLATON Géraldine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur ROBERT Xavier, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine CHAZE PLATON

Dans le cadre du programme d'actions de la convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture [2025-2029], comptant pour l'année scolaire 2026-2027, 4 parcours ont été fléchés afin de répondre à des enjeux territoriaux _ exprimés notamment lors de rencontres avec des partenaires et des bénéficiaires.

Il s'agit de :

- 1- Un parcours sur l'évolution des paysages de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes/ Architecture vernaculaire _ Géologie _ Alimentation
- 2- Un parcours sur Comprendre le mégalithisme avec Ardèche, terre de dolmens dans le cadre du colloque automnal
- 3- Un parcours sur le patrimoine de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes en récits
- 4- Un parcours sur la littérature jeunesse au prisme de l'album et de l'illustration

A chaque parcours correspond une fiche-action consultable en annexe.

Le budget global de ce programme d'actions est de 47 500 €. La part d'auto-financement de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes est de 7500 €.

Il est demandé au conseil communautaire de :

- Valider les contenus du programme d'actions 2026-2027
- Autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de :
 - 1- La DRAC AURA pour un montant de 20 000 €
 - 2- La Région AURA pour un montant de 5000 €
 - 3- Le Département de l'Ardèche pour un montant de 15 000 €

Le conseil communautaire doit approuver le programme d'actions et autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à sa mise en œuvre.

Dans la continuité de l'exercice budgétaire précédent et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260706-D_2026_8_12-DE

APPROUVE le programme d'actions de la CTEAC pour l'année scolaire 2026-2027,
AUTORISE le Président, M. Lionnel Robert, à formuler les demandes de subventions suivantes et à signer les documents afférents :

- 20 000 euros (vingt mille euros) auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)
- 15 000 euros (Quinze mille euros) auprès du Département de l'Ardèche
- 5000 euros (Cinq mille euros) auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 06/07/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le